



Organisme Unique de Gestion Collective des bassins de la Saintonge

**Comité Quantitatif de
l'eau
Février 2017**

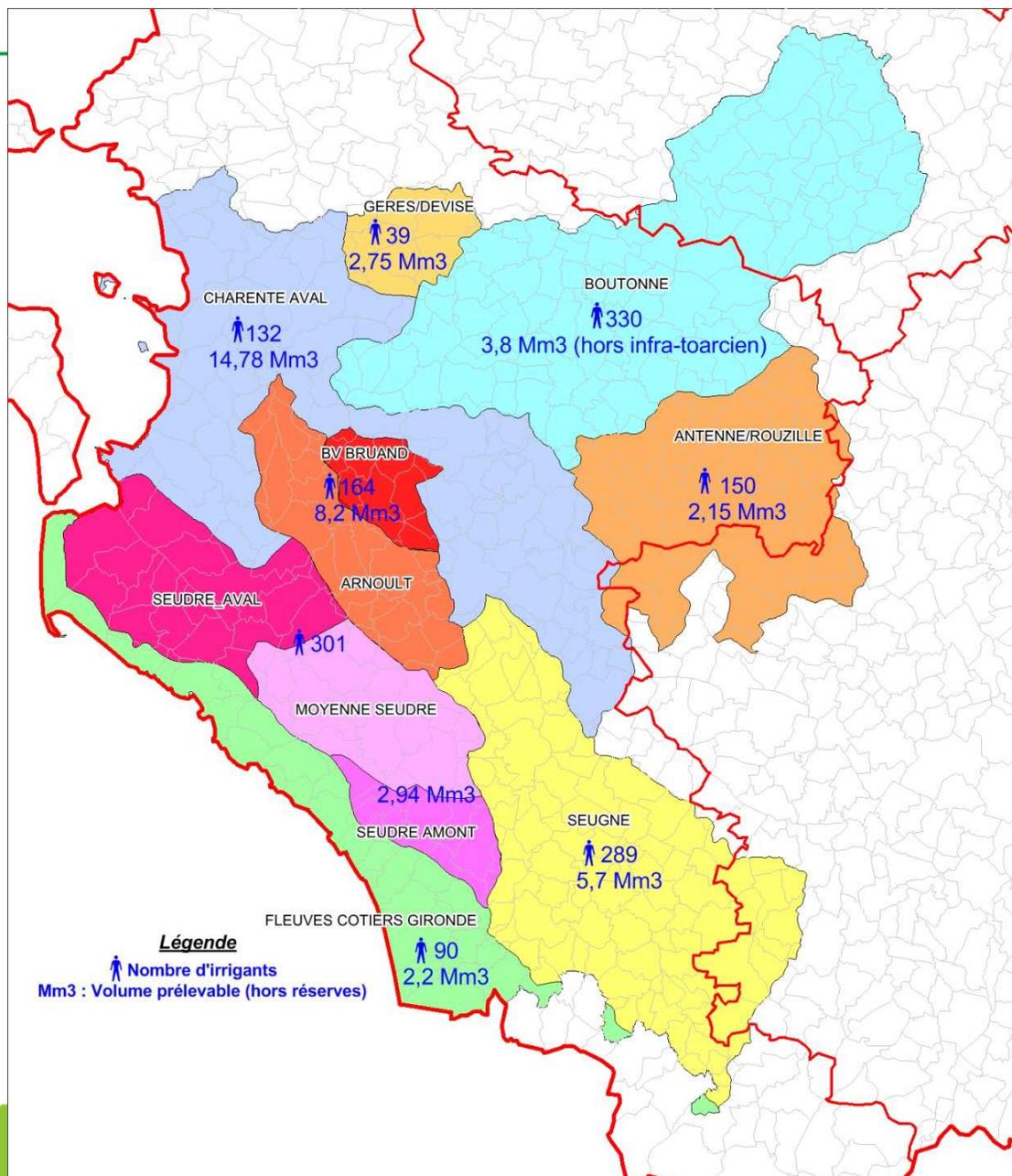


TERRES d'**a**VENIR

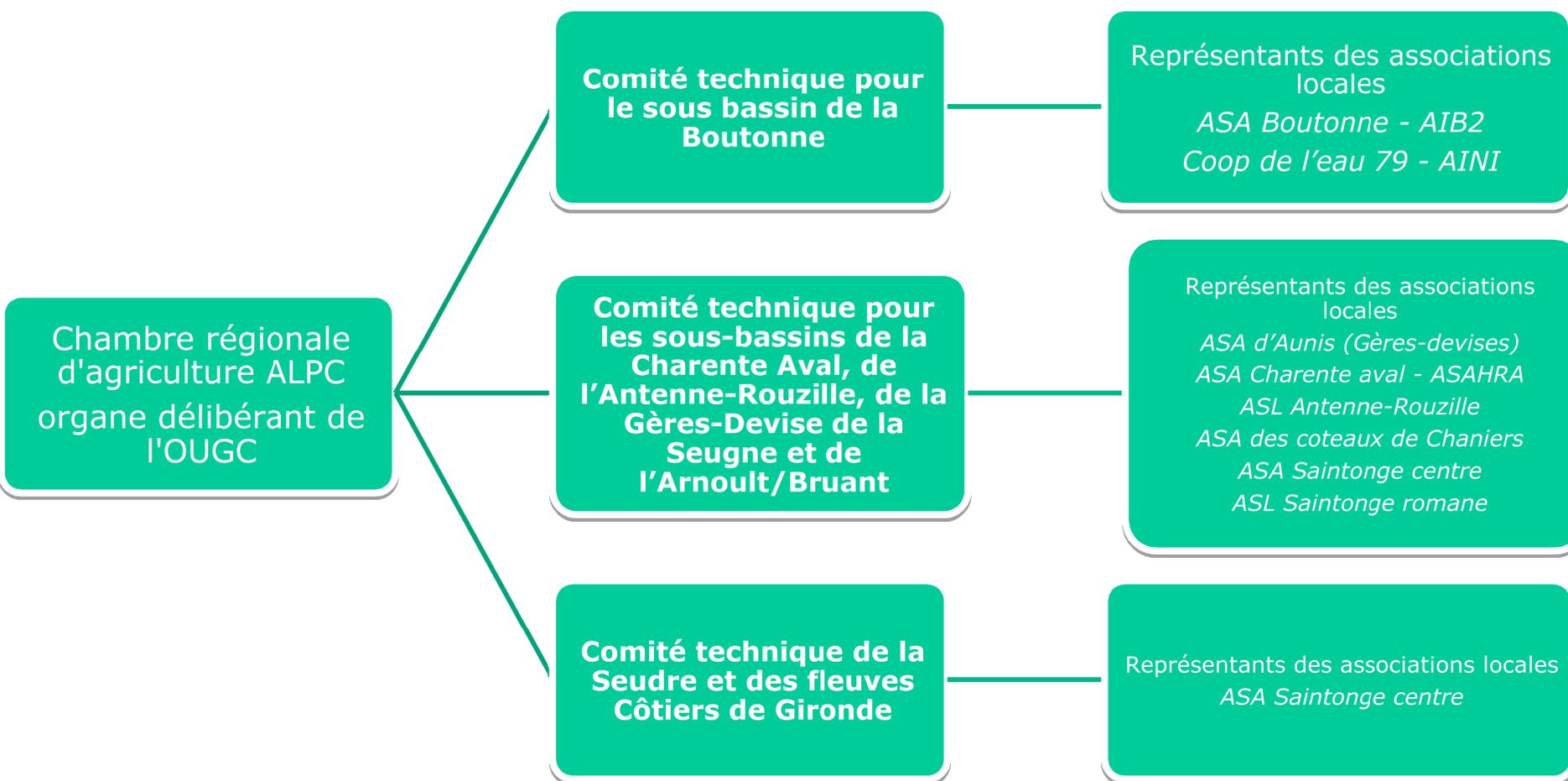


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

Le périmètre de l'OUGC Saintonge



Organisation de l'OUGC Saintonge



Auxquels se rajoutent les représentants de les Chambres d'agriculture Nouvelle Aquitaine, 17, 16, 79 et des associations départementales Aquanide 17, 16 et 79

Planning 2016-2017



OUGC Saintonge

AUP* – Etude loi sur l'eau – Bases de données générales

Mandataire et gestionnaire de vos besoins en eau

Transmission du Plan Annuel de Répartition

Validation du Préfet et envoi de vos notifications

Préparation et validation d'un protocole de gestion

**AUP : Autorisation Unique de Prélèvement*

AUP – OUGC Saintonge



➤ Rôle des comités techniques

- Organes de terrain, référents professionnels de l'OUGC
- Plans de répartition, nouvelles demandes
- Source de propositions pour le protocole de gestion

➤ Arrêts temporaires

- Permet de rester « Irrigant » pour l'OUGC
- Sans demander de volume
- Pendant 3 à 5 ans
- Privilégié lors de votre future demande dans les conditions initiales
- 50€ HT / an – Part fixe
- Permet de libérer du volume

➤ Arrêts définitifs

- N'est plus considéré comme irrigant
- aucune communication de l'OUGC, arrêt des redevances
- Possibilité de redemander du volume par la suite mais considéré nouvel irrigant.

Choix proposés pour 2017



➤ Pourcentage sur les volumes autorisés 2016 - Hors réserves déconnectées et nappe captive

Bassins	Boutonne	Seugne	Charente	Seudre amont	Seudre Moyenne	Seudre aval
Adhérents	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Non adhérents	- 5%	0%	0%	0%	-19%	0%
Volume Prélevable + Vol. stockable = <u>volume attribuable</u>	6 + 6,8 = <u>12,8</u>	9,6 + 3 = <u>12,6</u>	13,2 + 1,5 = <u>14,7</u>	2,7	1,65 + 3 = <u>4,65</u>	1,65 + 1,5 = <u>3,15</u>
Vol demandé - en Mm ³	13,7	10,71	15,64	2,55	5,31	2,43
Vol OUGC 17 - en Mm³	12,4	10,52	14,59	2,53	4,67	2,41
Variation / 2016	-6%	0%	-3,5%	0%	-5,5%	-12%

Choix proposés pour 2017



➤ Pourcentage sur les volumes autorisés 2016

➤ Hors réserves déconnectées et nappe captive

Bassins	Antenne	Arnoult	Gères-Deville	Bruant	Fleuves côtiers
Irrigants	0%	+8%	0%	0%	Adhérents -> +-0% Non adhérents -> 0% Uniquement pour 2017
Volume prélevable en Mm ³	4,2	7,05	2,75	1,65	2,20
Vol demandé - en Mm ³	5,49	7,50	2,55	1,75	1,82
Vol OUGC 17 - en Mm³	3,89	7,03	2,55	1,64	1,75
Variation/2016	-7%	+1,1%	0%	-1%	-10%

Nouvelles demandes validées



Exploitants	Bassins	Cultures	Surface	Volume proposé
EARL Dubois Bernard	Gères-Deville	Fourrage	10 ha	12 000 m ³
Aux Potagers de Beaux regards	Charente aval	Maraichage	3 ha	5 000 m ³
Champion Céline	Arnoult	Maraichage	1,65 ha	1 500 m ³
Brat Jean-François	Bruant	Fourrage	10 ha	12 000 m ³
Ramène Ta Fraise	Arnoult	Maraichage – Arbo	4 ha	3 500 m ³

Protocole de gestion 2017



- Mesures de limitations volontaires pour une démarche collective et raisonnée
- Sensibilisation lors de l'approche des seuils d'alerte définis dans l'arrêté cadre
 - Par mail à tous les irrigants
 - Dans les communications hebdomadaires de la CA 17, CA 79 et CA 16
 - Dans l'agriculteur charentais
- Préconiser une irrigation de nuit et la semaine entre 19h et 9h
- Informations sur la situation hydrologique, prévisions météo, préconisations culturales et d'irrigation...
- 1^{er} protocole de gestion, affiné par bassins, outils de modélisation et d'enregistrement des index à venir

L'avenir de l'irrigation



➤ **Courrier d'information envoyé à tous les irrigants**

- Le devenir de l'irrigation en fonction
 - Du bassin de gestion
 - De l'adhésion à l'association locale
 - De la ressource captée
- Les solutions proposées et leurs modalités
- Choix de l'exploitant en toute transparence

